Chaudun

1^{er} février 2019



Réunion publique thématique « Paysage et mesures de maîtrise des nuisances »

Bienvenue



Projet d'usine de fabrication de laine de roche dans le Soissonnais

Les principes de la concertation préalable



- Une procédure régie par le code de l'environnement, avec deux grands objectifs :
 - Informer le public et répondre à ses questions
 - Enrichir le projet par les propositions des participants
- Une procédure obligatoire ou facultative selon les caractéristiques du projet
- Une procédure qui intervient en amont d'un projet, en parallèle des premières études
- Trois principes régissent les échanges :
 - La transparence des informations
 - L'équivalence des prises de parole
 - L'argumentation des échanges

Le rôle du garant



- Un garant inscrit sur la liste nationale des garants de la CNDP
- Le garant a pour missions de :
 - Veiller au bon déroulement de la concertation et contribuer à sa réussite en facilitant les échanges
 - S'assurer de la qualité et de la sincérité des informations diffusées et de la bonne information du public
- Il est neutre et impartial
- Une procédure suivie d'un bilan du garant
- Contact : garant.concertation.rockwool@gmail.com

Comment participer à la réunion de ce soir ?



- Merci de vous présenter
- Posez votre question ou présentez votre point de vue de façon concise
- Attendez le micro pour parler : le débat est enregistré, il est important que les interventions soient audibles pour pouvoir être retranscrites

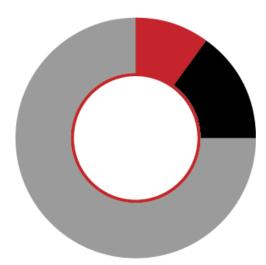
Pour celles et ceux qui souhaitent formuler une question ou donner un avis par écrit, une feuille est à votre disposition. Une hôtesse passera les récupérer pendant la réunion et les transmettra au garant.

Rappel du projet

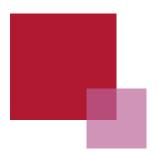
ROCKWOOL en France : 40 ans d'expérience

 Une filiale française créée en 1978, générant plus de 800 emplois directs

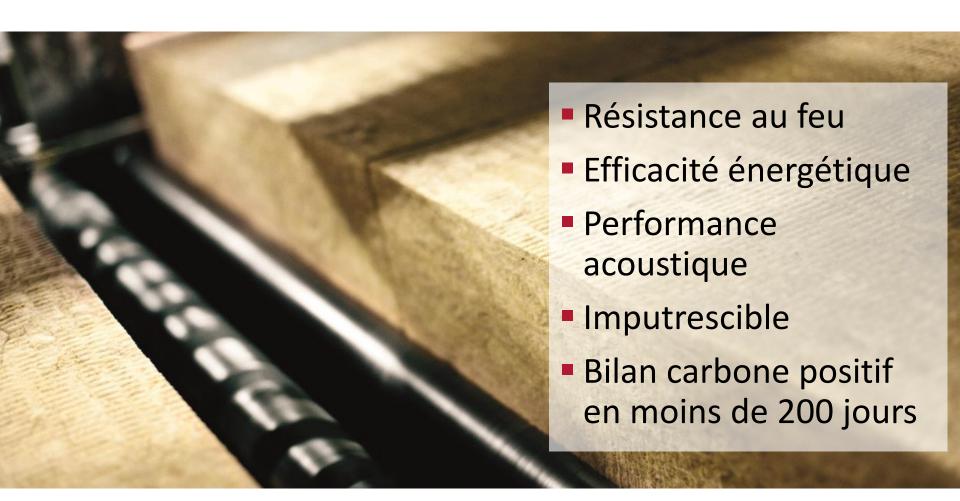


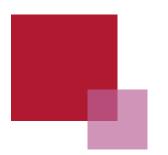


10% Siège15% Commercial75% Industrie



Un isolant aux multiples qualités





Des usages multiples

- Densité faible : flocons à souffler dans les combles perdus
- Densité moyenne : panneaux semi-rigides à rigides, pour l'isolation des murs et toitures
- Densité forte : panneaux pour l'isolation des façades, toitures pour constructions métalliques











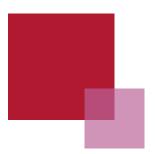
Un marché en pleine croissance

 44% de l'énergie consommée en France est utilisée par les bâtiments résidentiels et tertiaires, dont les 2/3 pour le chauffage



- L'isolation et l'efficacité énergétique, des priorités de la politique énergétique :
 - Grenelle de l'environnement de 2008, norme RT 2012
 - Plan Climat : 500 000 logements à rénover par an





Une nouvelle usine à créer en France

- Des développements successifs de l'usine de Saint-Éloy-les-Mines qui ne permettent plus d'augmenter sa capacité de production
- À moyen terme, des perspectives de développement dans les pays voisins (Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni)

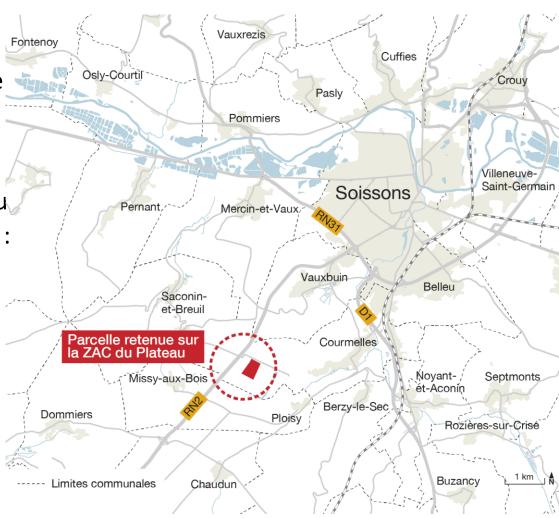


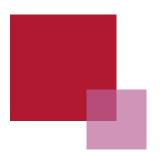
Le choix du Soissonnais

 Une proximité des marchés pour limiter les distances de transport

 Un terrain prédisposé à recevoir un équipement industriel : la ZAC du Plateau

- Un grand espace disponible : parcelle de 39 hectares permettant d'envisager de futurs développements
- Une desserte routière de qualité : la RN2
- Un accueil favorable des collectivités





L'organisation générale du site

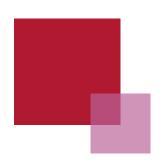
- Un site de réception et de stockage des matières premières
- Des bâtiments dédiés à la production de la laine de roche
- Un espace logistique pour l'expédition des produits finis
- Un bâtiment dédié aux services administratifs et aux salariés

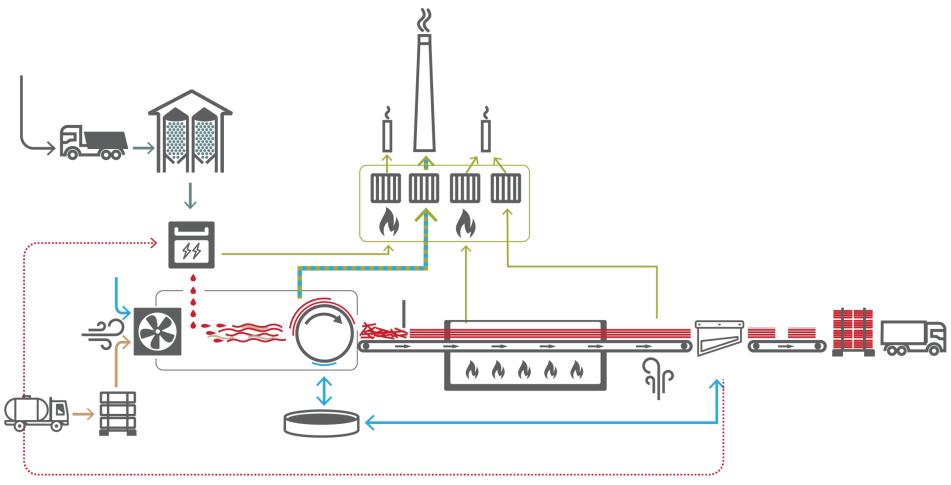
Plus de

110 000

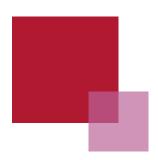
tonnes de laine de roche produites par an

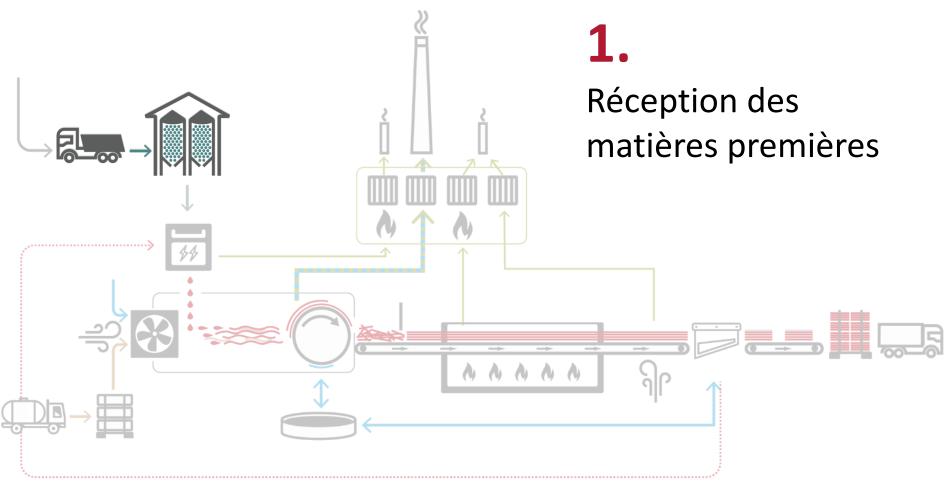




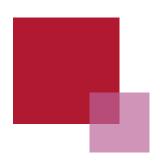


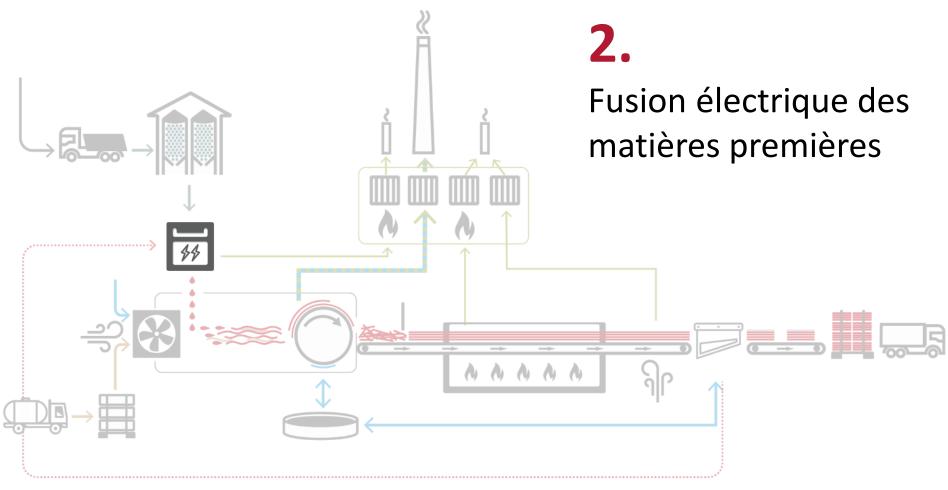




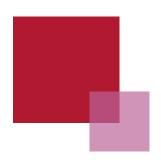


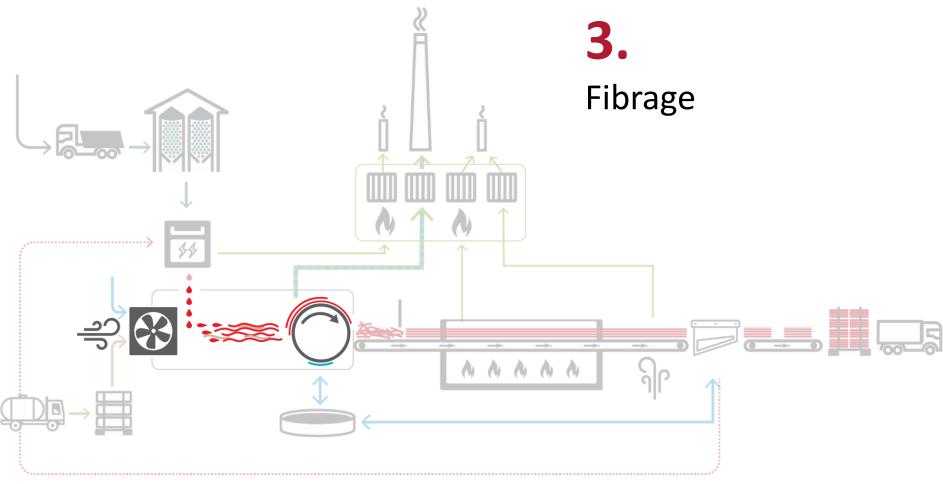




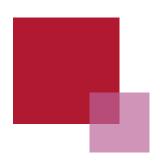


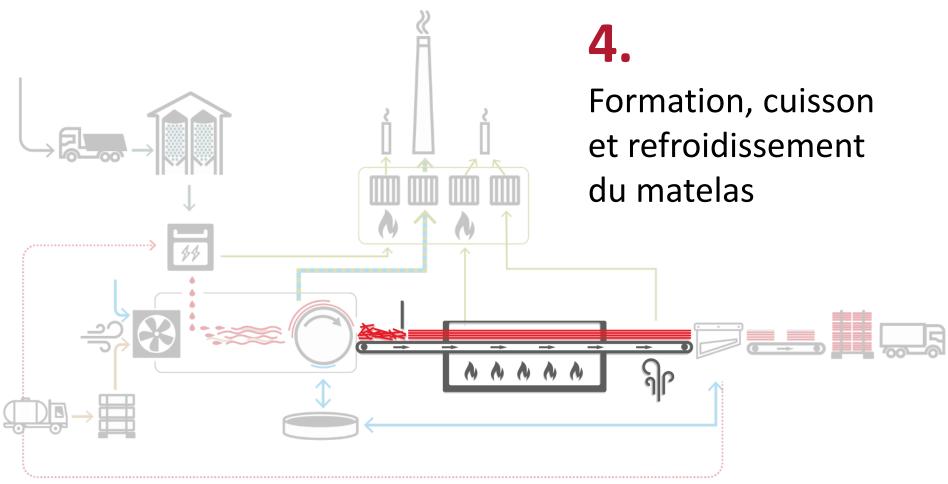




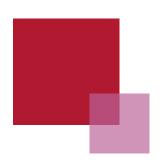


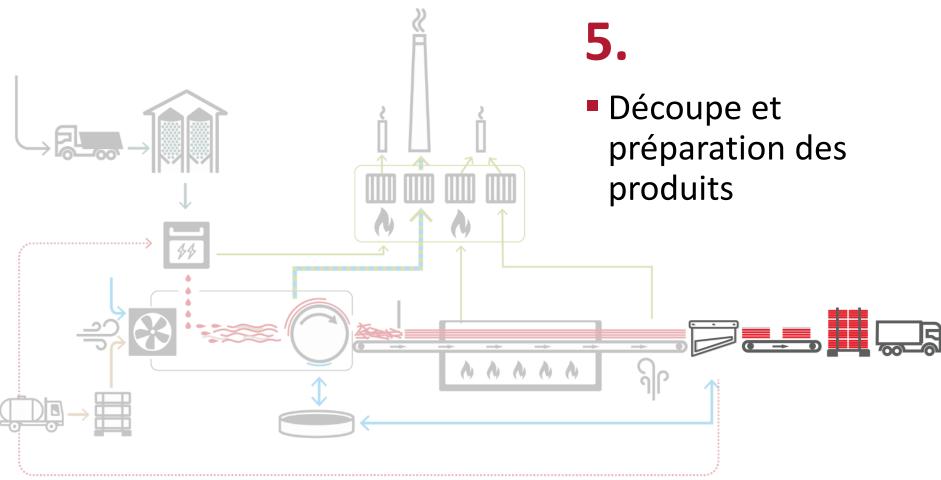




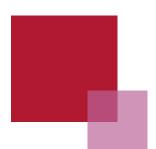




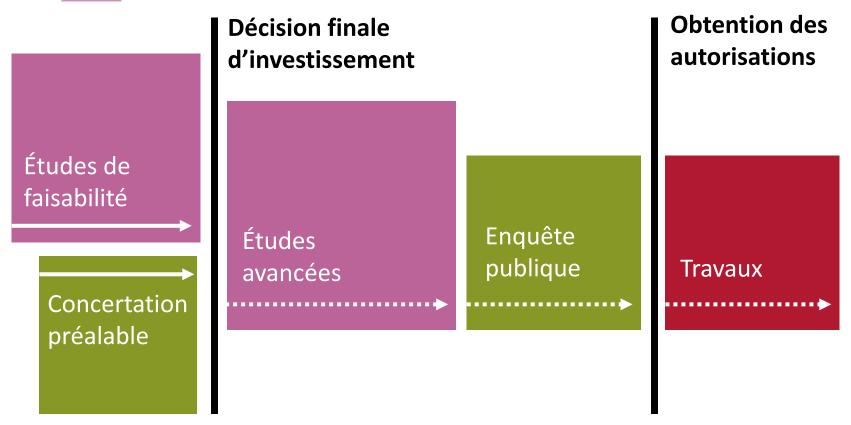








Où en sommes-nous?

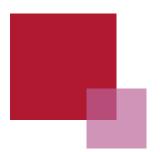


 Une décision finale d'investissement de ROCKWOOL prévue à l'été 2019



2.

Gestion des nuisances

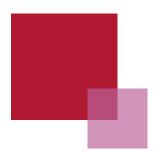


Aspects réglementaires

ICPE: « classement administratif réservé aux installations qui, en raison des nuisances ou des risques de pollution ou d'accident qu'elles présentent, sont soumises à des normes et à des autorisations délivrées par les services de l'État »

Une autorisation préfectorale est requise pour l'exploitation d'une ICPE

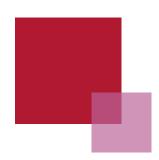




Le processus d'autorisation

- Réalisation d'un dossier de demande d'autorisation :
 - Étude d'impact dans plusieurs domaines (eau, rejets, faune/flore, trafic, bruit, luminosité, odeurs, santé...)
 - Étude de dangers
- Instruction du dossier de demande d'autorisation par les services de l'État et par l'ARS
- Enquête publique
- Délivrance d'un arrêté préfectoral précisant les exigences environnementales de l'ICPE



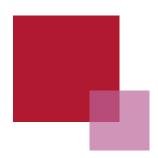


La réglementation ICPE en matière de bruit (1/2)

- « L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits [...] susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci. »
- « Ses émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées »
- « L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe [...] les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles. Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 db(A) pour la période de nuit »

Source : Article 3 de l'arrêté du 23 janvier 1997





La réglementation ICPE en matière de bruit (2/2)

- Les zones réglementées désignent notamment :
 - L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers
 - Les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés
Sup à 35 dB(A) et inf ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Source : Article 3 de l'arrêté du 23 janvier 1997





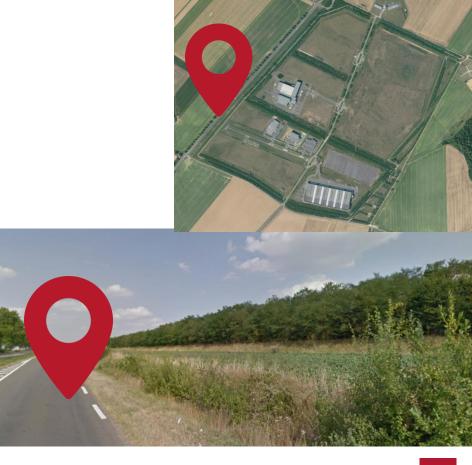
Les sources de bruit

- Les sources liées au procédé (turbines, extracteurs...) et les convoyeurs
- Les flux logistiques (camions et chariots élévateurs) :
 - Approvisionnement en matières premières et manutention
 - Mise en stock et expédition des produits finis

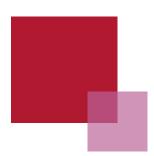


La situation de la ZAC du Plateau

- Une implantation privilégiant un éloignement par rapport aux habitations les plus proches (800 mètres)
- La ZAC du Plateau bénéficie d'un écran de verdure permettant d'atténuer la propagation du bruit







Les mesures de maîtrise du bruit - Procédé

- Utiliser les performances acoustiques des produits ROCKWOOL pour renforcer les protections
- Des silencieux sur les équipement les plus bruyants (entrées d'air, extracteurs...)
- Des équipements conçus pour cantonner les sources de bruit à l'intérieur des bâtiments





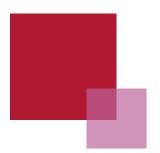




Les mesures de maîtrise du bruit - Flux logistiques

- Approvisionnement en matières premières et manutention :
 - Des horaires de livraisons en journée et en semaine
 - Couverture des espaces de déchargement
- Expédition des produits finis :
 - Des horaires de chargement et d'expédition en journée (après-midi principalement) et en semaine
- Pour les engins de manutention : système sonore de recul adapté et blue spot

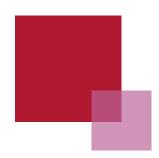




La gestion des poussières

- Les sources de poussières sur site (hors rejets des cheminées) :
 - Matières premières (roches)
 - Produits finis (fibres)
- Les stations de déchargement des matières premières sont couvertes
- Toutes les origines possibles de poussières sont captées et/ou filtrées

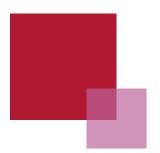




La gestion de la pollution lumineuse

- Une problématique prise en compte par le Groupe pour ses nouvelles installations
- L'activité principale est concentrée à l'intérieur des bâtiments
- L'éclairage extérieur est limité à :
 - L'éclairage de sécurité : bâtiments, balisage cheminée à déterminer avec la DGAC
 - L'éclairage lié à la mise en stock des produits
- Des mesures de réduction envisagées : éclairage dirigé vers le sol, éclairage/extinction automatique, éclairage LED





La gestion des odeurs

- Les sources d'odeurs potentielles dans une usine ROCKWOOL :
 - Four à coke : les déchets de laine de roche doivent être préparés sous forme de briquettes dont la fusion entraîne des émanations de SO2
 - Cuisson et refroidissement du matelas
- Les dispositions pour maîtriser les odeurs :
 - Le four électrique ne requiert pas de briquettes
 - Le traitement des fumées (post-combustion)
- Autour des sites ROCKWOOL, aucune odeur n'est perceptible



3.

Le raccordement électrique



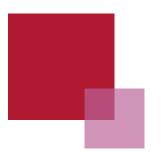
Principes

- Un besoin électrique de 30 MW au maximum (dont 20 MW pour le four électrique)
- Un raccordement nécessaire au réseau à haute tension (63 kV) exploité par RTE
- Une procédure de raccordement relevant de RTE :
 - RTE a réalisé en novembre 2018 une première étude exploratoire



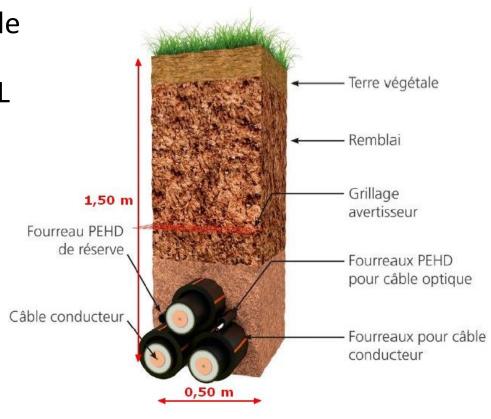
- En cours : proposition technique et financière (travaux nécessaires, estimation du coût et du délai de réalisation)
- A venir : **concertation Fontaine** (avec les parties prenantes concernées) pour faire le choix d'un fuseau de moindre impact pour le passage de la liaison électrique souterraine
- À venir : procédures administratives d'autorisation





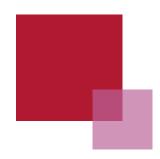
Le projet de raccordement envisagé à ce stade

- Une liaison souterraine directe entre le poste RTE existant de Soissons-Notre-Dame et le poste électrique ROCKWOOL (à créer dans la parcelle)
- Communes possiblement concernées: Berzy-le-Sec, Courmelles, Ploisy, Soissons et Vauxbuin
- Un ouvrage invisible après travaux (1,50 mètres de profondeur)



4.

L'accessibilité à la ZAC



Les circulations nécessaires à l'activité de l'usine ROCKWOOL



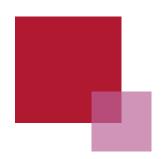
Approvisionnement en matières premières : environ 20 camions par jour (sauf week-end)



Expédition des produits finis : environ 80 poids lourds par jour (sauf week-end)

 Un trafic actuel supérieur à 19 000 véhicules/jour en semaine sur la RN2





La ZAC du Plateau, un site bien desservi à proximité des marchés

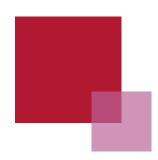
- Une desserte routière de qualité avec un raccordement immédiat à la RN2 (échangeur) puis aux réseaux national et autoroutier :
 - Vers le sud : RN2
 - Vers l'ouest et le nord : RN2/A26, RN31/A1/A2
 - Vers l'est : D1/A4
- Des marchés facilement accessibles pour limiter les distances de transport des produits finis : Paris, nord et est de la France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas



Les principaux axes routiers accessibles depuis Soissons



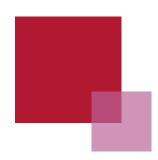




Les bonnes pratiques de ROCKWOOL (1/2)

- Des réponses au « risque Waze » (itinéraire au plus court par le réseau secondaire non-adapté) :
 - Des restrictions à envisager avec les autorités
 - La mise en place d'une charte des bonnes pratiques avec les transporteurs
 - Un projet en cours de géolocalisation des camions pour tracer les parcours des véhicules
- La création d'un espace de réception des poids lourds dans le site, pour éviter le stationnement dans la ZAC et aux alentours de celle-ci





Les bonnes pratiques de ROCKWOOL (2/2)

- La création de commodités pour les conducteurs : douches, réfectoire, salle de repos
- Des chargements et déchargements sur des plages horaires définies, sur rendez-vous afin de lisser l'activité et éviter l'accumulation de véhicules aux abords du site

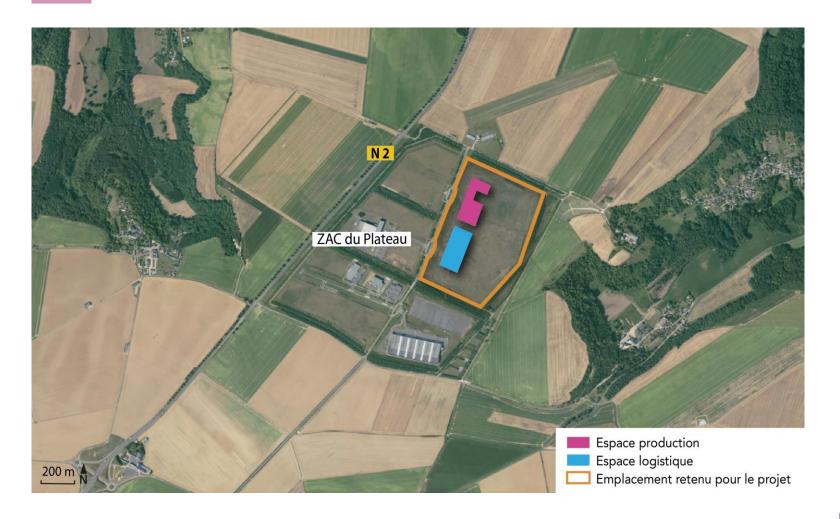
Des accès à la ZAC perfectibles



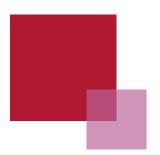
5.

Le paysage

Scénario d'implantation retenu







Les hauteurs envisagées

- Bâtiment fusion : 30 mètres environ
- Autres bâtiments : 15 mètres au maximum
- Cheminées :
 - Fusion : 35 à 40 mètres (diamètre < 1 mètre environ)</p>
 - Fibrage : 50 à 75 mètres (diamètre ≈ 3,5 mètres)
 - Cuisson/refroidissement : 30 mètres environ (diamètre ≈ 2 mètres)

Un panache sur la cheminée fibrage, visible selon les conditions météorologiques

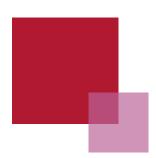




Les mesures envisagées pour favoriser son intégration

- Un travail architectural à mener dans le cadre de la réalisation des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire
- Une intégration paysagère des cheminées qui doit tenir compte des impératifs de sécurité aérienne
- La volonté de mettre en œuvre des aménagements paysagers complémentaires

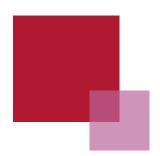




Première piste d'implantation générale des bâtiments



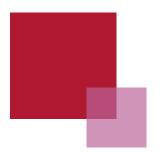




Première piste architecturale







S'informer et s'exprimer



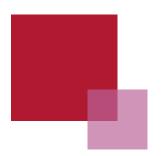
Pour s'informer

- Le dossier de concertation
- Le dépliant
- Le site internet <u>www.soissons.rockwool.fr</u>



Pour s'exprimer

- Le coupon T attaché au dépliant
- Un espace d'expression sur le site internet



Le prochain rendez-vous

• Mardi 5 février à Cuffies (salle Prestige) : réunion publique de clôture



www.soissons.rockwool.fr

